



Procès-verbal de la séance de conseil municipal du 18 octobre 2022

Date de la convocation et affichage : le 07 octobre 2022.

Date d'affichage du procès-verbal : le 19 octobre 2022.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Pouvoir : 0

Votants : 11

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Le quorum est constaté.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Monsieur ROUSSINET Jérôme, le Maire rappelle que le Compte-rendu de la Séance du 27 septembre 2022 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur ROUSSINET Jérôme, le Maire, soumet, alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées :

Délibérations :

- Avis sur le « Projet Eolien de la Côte du Moulin »,
- Requalification du CD280 – CHOIX DU PROJET,
- Effacement des réseaux du CD280 (Ancienne RN44) – TRANCHE N°2,
- Effacement des réseaux du CD280 (Ancienne RN44) – TRANCHE N°3.

Question diverse :

DELIBERATIONS :

1492-2022 : Avis sur le « Projet Eolien de la Côte du Moulin » :

Après avoir présenté à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de la société « Parc Eolien de la Côte du Moulin » qui souhaite exploiter un parc éolien implanté sur la Commune de Vésigneul-Sur-Marne,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin de rendre un avis sur ce projet.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT

De s'opposer au projet et donc d'émettre un avis DEFAVORABLE. Ce projet se situant trop près des habitations risque de nuire visuellement au paysage actuel.

1493-2022 : Requalification du CD280 – CHOIX DU PROJET :

Suite à la dernière réunion de la Commission des travaux avec Mme ROLLAND du cabinet de géomètres Experts TERRA, en charge de l'étude du projet de requalification du CD280, cette dernière, après étude, a émis deux propositions :

Choix n°1 :

Réalisation de trottoirs, parkings et entrées charretières en enrobé,

Pour un budget estimatif s'élevant à 788 980 € HT dont 46% des travaux demeurent subventionnables.

Choix n°2 :

Réalisation de : - Trottoirs en enrobé drainant,

- Parkings en dalle béton engazonnée,

- Entrées charretières en pavé drainant.

Pour un budget estimatif s'élevant à 951 750 € HT dont 85% des travaux sont subventionnables.

Monsieur le Maire, après des explications plus détaillées demande à l'ensemble des Conseillers Municipaux de se prononcer sur un des deux projets de travaux qui se présentent.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le **projet n° 2** pour un coût financier estimé à 951 750 € HT.

1494-2022 : Effacement des réseaux du CD280 (Ancienne RN44) – TRANCHE N°2 :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électriques et de télécommunication dans la CD 280 (l'ancienne route Nationale 44 de notre Commune), établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Tableau récapitulatif des dépenses :

Travaux	Montant	Participation de la Commune
Effacement du réseau BT	65 000.00 € HT	3 250.00 € TTC
Effacement du réseau Orange estimé	48 297.47 € TTC	48 297.47 € TTC

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Approuve à l'unanimité** la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux ancienne route Nationale, Tranche 2, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM,
- **Donne** délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

1495-2022 : Effacement des réseaux du CD280 (Ancienne RN44) – TRANCHE N°3 :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électrique et de télécommunication dans la CD 280 (l'ancienne route Nationale 44 de notre Commune), établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Tableau récapitulatif des dépenses :

Travaux	Montant	Participation de la Commune
Effacement du réseau BT	83 000.00 € HT	4 150.00 € TTC
Effacement du réseau Orange estimé	38 814.89 € TTC	38 814.89 € TTC

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Approuve à l'unanimité** la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux ancienne route Nationale, Tranche 3, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM,
- **Donne** délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30.

Fait à Chepy, le 18 octobre 2022

La secrétaire de séance,

M. MENISSIER

Le Maire,

J. ROUSSINET